

Histoire de la laïcité : textes et documents

Henri Pena Ruiz : Laïcité ouverte

Henri Pena Ruiz Laïcité ouverte : une notion piège

Cité dans « Histoire de la laïcité Genèse d'un idéal » Collection Découvertes Gallimard

L'esprit d'ouverture est une qualité. Mais il ne prend sens que par opposition à un défaut : la fermeture. C'est pourquoi on n'éprouve la nécessité d'ouvrir que ce qui exclut, enferme, et assujettit. Et on le fait au nom d'idéaux qui quant à eux formulent tout haut des exigences de justice. Les droits de l'homme, par exemple, proclament la liberté et l'égalité pour tous les êtres sans discrimination d'origine, de sexe, de religion ou de conviction spirituelle. Viendrait-il à l'idée de dire que les « droits de l'homme » doivent « s'ouvrir » ?

Faisons le même raisonnement pour la notion polémique et mal intentionnée de « laïcité ouverte ». La laïcité, rappelons-le, c'est l'affirmation simultanée de trois valeurs qui sont aussi des principes d'organisation politique : la liberté de conscience fondée sur l'autonomie de la personne et de sa sphère privée, la pleine égalité des athées et des agnostiques et des divers croyants, et le souci d'universalité de la sphère publique, la loi commune ne devant promouvoir que ce qui est d'intérêt commun à tous. Ainsi comprise, la laïcité n'a pas à s'ouvrir ou à se fermer. Elle doit vivre, tout simplement, sans aucun empiètement sur les principes qui font d'elle un idéal de concorde, ouvert à tous sans discrimination.

La notion de laïcité ouverte est maniée par ceux qui en réalité contestent la vraie laïcité, mais n'osent pas s'opposer franchement aux valeurs qui la définissent. Que pourrait signifier ouvrir la laïcité, sinon mettre en cause un de ses trois principes constitutifs, voire les trois en même temps ? Qu'en juge.

Faut-il une liberté de conscience « ouverte » ? Mais si les mots ont un sens cela veut dire qu'une autre exigence que la liberté de conscience doit être reconnue, et que serait-elle sinon l'imposition d'un credo, comme par exemple l'obligation de se conformer à un certain code religieux ? Cas limite de cette obligation : l'intégrisme, qui d'une certaine norme religieuse veut faire une loi politique. La condamnation du divorce, ou de l'apostasie, ou de l'humanisme athée, est souvent pratiquée par des religieux qui ne cessent de parler de laïcité ouverte.

Faut-il une égalité « ouverte » ? Qu'est-ce à dire sinon que certains privilèges maintenus pour les croyances religieuses seraient compatibles avec une telle « laïcité », qui consisterait donc à donner plus de droits aux croyants qu'aux athées dans la sphère publique ? Des dignitaires catholiques peuvent ainsi, simultanément, plaider pour une « laïcité ouverte » et refuser publiquement de remettre en cause le régime concordataire d'Alsace-Moselle qui pourtant prévoit des privilèges pour trois religions (catholique, protestante et juïvaïque) notamment par un subventionnement public tant des ministres du culte que d'un enseignement confessionnel dans les écoles publiques. Pourquoi pas un enseignement des autres religions et de l'athéisme pour ceux qui le veulent ? Une telle voie ne réaliserait l'égalité qu'en fractionnant indéfiniment la sphère publique, oblitérée alors par la mosaïque des communautarismes, alors qu'elle doit rester le lieu d'affirmation et de promotion de ce qui est commun à tous.